

PRIX KLESIA ACCOMPAGNEMENT HANDICAP 2022

Date limite de dépôt des dossiers **vendredi 10 juin 2022**



Présentation de l'organisme candidat

- Nom de l'organisme
- Statut juridique
- Président
- Adresse
- Code postal Ville

→ Date de création | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

- Responsable du projet
- Fonction
- Tél. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Fax | | | | | | | | | | | | | | | | | |
- Email Site internet
- J'accepte de recevoir des informations KLESIA

- Missions de l'organisme
-
-

→ **Présentation de l'équipe impliquée sur le projet** : nombre de personnes affectées au projet et postes occupés

→ **Organismes partenaires du projet** : différencier partenaires financiers et partenaires ressources

→ **Étapes clés** : calendrier de réalisation et périodes de mise en œuvre (préparation, lancement, construction, finalisation, déploiement...)

→ **Prix, récompenses et dates** obtenus par l'organisme candidat pour ce projet et/ou d'autres réalisations

→ **Avez-vous déjà candidaté au Prix KLESIA ?** Oui Non
Si oui, indiquez en quelle(s) année(s) et pour quel projet :

→ **Avez-vous déjà obtenu une subvention de KLESIA ?** Oui Non
Si oui, indiquez en quelle année, pour quel projet et pour quel montant :

→ **Liste des annexes** (hors pièces obligatoires)

→ **Autorisation d'utilisation des données dans le cas où le projet remporterait l'un des 4 prix**
J'autorise KLESIA :

- à faire connaître mon identité lors de la publication des résultats au Concours Prix KLESIA Accompagnement Handicap 2022 ;
- à publier ou à diffuser sur quelque support que ce soit, à des fins non lucratives, mon dossier de participation.

J'accepte Je refuse

Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard **le vendredi 10 juin 2022**, par mail à l'adresse suivante : **accompagnement.handicap@klesia.fr**, l'e-mail doit être parvenu au plus tard **le vendredi 10 juin 2022 à 23h59**.

Pièces complémentaires obligatoires à joindre au dossier :

- Statuts en vigueur, datés et signés
- Liste des membres du Conseil d'Administration
- Avis de parution au Journal Officiel ou extrait KBis
- Agrément ESUS pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire
- Rapport d'activité ou rapport de gestion 2021 (ou à défaut 2020)
- Compte de résultat et bilan 2021 (ou à défaut 2020)
- Budget du projet
- Budget prévisionnel de la structure (si organisme créé en 2021 ou 2022)

N'hésitez pas à nous faire parvenir, en annexe, tous documents (descriptif détaillé du projet, photos ou réalisations audiovisuelles) présentant votre projet.

ATTENTION : les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données), les informations communiquées à l'occasion de la participation au Concours sont destinées à KLESIA Agirc-Arrco, Carcept et à MCDef-Groupe KLESIA en leur qualité de co-responsables du traitement et et pourront être transmises à GIE KLESIA, GIE KLESIA ADP ou IRC KLESIA Agirc-Arrco. Les données sont collectées, avec le consentement du Candidat, pour les besoins de la bonne réalisation du Concours Prix KLESIA Accompagnement Handicap. Aucune donnée ne sera transmise à un tiers autre que KLESIA Agirc-Arrco, Carcept et à MCDef-Groupe KLESIA. La durée de conservation des données se limitera au 31 décembre de l'année suivant celle du concours. Les Candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles. Pour exercer ce droit, la demande devra être adressée à KLESIA Service INFO CNIL - CS 30027, 93108 Montreuil cedex ou par courriel à l'adresse suivante : info.cnil@klesia.fr

Afin de confirmer l'identité du Candidat qui exercerait ce droit, KLESIA se réserve la possibilité de demander un justificatif d'identité (document qui justifie de la qualité de la personne et sa capacité à agir pour le nom de la personne morale). Ce justificatif sera conservé pendant une durée maximale d'un an. Les Candidats disposent à tout moment de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 KLESIA prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données conformément à la réglementation en vigueur.

SEF.686/22